



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2009

Philippe Pellegrin, Président, souhaite la bienvenue. La secrétaire passe à l'appel.

Membres présents : 31
Membres excusés : 8
Membres absents : 1
Total : 40

Philippe Pellegrin propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau conseiller.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 19 mars 2009
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations statutaires
5. Préavis No 42/2009 : Rapport de la Municipalité sur l'exercice des comptes 2008
6. Préavis No 43/2009 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2008
7. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à l'élection de Monsieur Patrick Barras à la Municipalité, son poste de conseiller est vacant. Monsieur Christian Flückiger, prochain conseiller sur la liste des suppléants accepte son mandat. Philippe Pellegrin, Président, demande à l'assemblée de se lever afin de procéder à l'assermentation de Monsieur Flückiger.

2. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2009

Jacques Ansermet, Syndic, remarque :

- Il y a deux points « Communications du bureau ». Philippe Pellegrin répond qu'il ne s'agit pas d'une erreur : la première communication concernait la démission de Monsieur Gubler et la deuxième communication en fin de séance concernait la sortie du Conseil communal en milieu de législature, un point moins officiel.
- Au point 8 il est noté que Christian Pierrehumbert est le Municipal en charge du dossier de la porte d'entrée de la route de Grens. Or au point 6, il est noté que c'est Jacques Ansermet qui remplace Walter Louis Gubler. Par symétrie, il faudrait préciser qu'il s'agit bien dans les deux cas de Christian Pierrehumbert.
- Au Point 10, « un schéma directeur a été mis en place au niveau de la région Assé et Boiron » car il ne s'agit pas de Chésereux uniquement.
- Point 11, avant dernier paragraphe : « Il rappelle que la majorité des utilisateurs de ce chemin sont des habitants dudit chemin. Il convient que cette situation est regrettable et informe que la zone 30 km/h sera complétée par des places de parc en alternance. »
- Au point 11, dernier paragraphe : ajouter « toute personne domiciliée hors du territoire des communes d'Assé et Boiron » y est interdite.

Hervé Matthey, remarque :

- Qu'il manque l'appel des membres en début de séance. Philippe Pellegrin, Président, note que ce point n'est jamais cité mais qu'il peut être ajouté au procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

3. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Chaque habitant a reçu la feuille d'avis officielle dans son courrier. Le journal du 23 juin contient une présentation exhaustive de la commune de Chésereux. Ce genre d'articles est publié tous les 3-4 ans, il y a 380 environ communes qui se passent la main. Cet article est donc à conserver pour son intérêt historique.
- La commune possède une nouvelle société locale : le Chœur Cantabile, un chœur classique où chaque personne intéressée est libre de s'inscrire.
- Patrick Barras est accueilli comme nouveau municipal en remplacement de Walter Louis Gubler. Jacques Ansermet, Syndic, relève le dynamisme, la disponibilité, et l'entregent de Patrick Barras.
- Monique Locatelli, Boursière communale, prend officiellement congé et est vivement remerciée pour son travail. Il faut rappeler que Madame Locatelli a commencé à travailler pour la commune le 1^{er} janvier 1974. Elle a ainsi assisté à la croissance de notre village et de sa population. Monique Locatelli a côtoyé beaucoup de gens, et est sans aucun doute la mémoire vivante de cette commune. Vivement applaudie, un bon de voyage lui est offert en guise de remerciements. Monique Locatelli prend la parole et confirme qu'elle a toujours eu énormément de plaisir à travailler à ce poste, l'entente a toujours été bonne et propice au bon travail.

Hélène Lasser, Municipale :

- Un journal a été distribué sur le Parc jurassien vaudois, le Parc naturel régional. Les dossiers sont actuellement à Berne, et des informations plus précises nous parviendront en novembre. Les Conseils Communaux devront voter un préavis sur ce sujet, probablement au cours du premier semestre 2010. Une cotisation de Fr. 3.- / habitant devra être payée dès 2011.
- Le cordon boisé qui se situe entre Gingins et Chésereux le long de l'Asse a été nettoyé ce printemps.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Le préavis pour le crédit de construction de la piscine sera présenté mardi 30 juin à l'AIAB. En cas d'acceptation, il sera présenté au conseil communal en séance du 17 septembre.
- La Municipalité a dû convoquer la commission de salubrité afin d'effectuer un contrôle sanitaire, ainsi que le ramoneur pour un contrôle de l'installation de chauffage sur les lieux du Vieux-Crêts durant l'occupation des squatters. Toutes les installations sauvages ont dû être démontées.

Georgette Ansermet, Municipale :

- André Guibert, agriculteur, fait valoir son droit à la retraite. La parcelle communale qu'il exploitait a été attribuée à Monsieur Thomas Hauser.

Patrick Barras, Municipal :

- Remercie ses collègues de la Municipalité pour leur accueil ainsi que ses trois parrains, Dominique Fleury, Hervé Matthey et Jacques Ansermet.
- Le dossier de la Porte d'entrée Route de Grens est parti à Lausanne.
- Un tout ménage concernant les aménagements et les horaires de la déchetterie est en cours de distribution. Une ouverture supplémentaire est en test le lundi de 15h à

19h. Les horaires se trouvent sur le site internet de la commune. Tout le personnel de la déchetterie a suivi une formation afin d'améliorer le tri et le service : dans le doute il est recommandé de s'informer avant de jeter.

- La commune a décidé de mettre en place un ramassage de déchets verts porte à porte. Ils seront acheminés à Lavigny pour être recyclés en biogaz ; cela concerne les déchets verts, tels que gazon, déchets de cuisine, etc. Il faut savoir que 20% des déchets acheminés au Chenevies sont des déchets organiques. Le traitement coûte environ Fr. 240.- / tonne à l'incinération alors qu'il revient à Fr. 100.- à la méthanisation. Lors de l'assemblée de la SADEC (Société anonyme des traitements des déchets de la Côte), un groupe de travail a été constitué et va plancher sur le sujet. Votre serviteur s'est porté volontaire pour faire partie de ce groupe. Un tout ménage suivra cet été.
- Le règlement de police a été approuvé par le Canton. Il est entré en vigueur et sera imprimé.

4. Communications du bureau

Philippe Pellegrin, Président

- Au nom du bureau, il présente ses excuses à la commission des finances. En effet, la séance de commission a été annulée, mais ses membres n'ont pas été avertis.
- Il a été annoncé que le préavis pour la construction de la piscine - si accepté par l'AIAB - serait présenté lors de la séance du 17 septembre. Ce sera le seul point à l'ordre du jour de ce conseil. Un Conseil Communal extraordinaire aura lieu le 27 octobre.
- D'entente avec la Municipalité, les conseillers seront dès cette année payés Fr. 15.- par séance. Il a été décidé d'abandonner l'idée de la cagnotte où Fr. 5.- était prévu pour une sortie du Conseil Communal. La Commune prendra dorénavant en charge l'intégralité de cette sortie.
- Hommage est rendu par une minute de silence à Gilbert Ravenel, décédé au début du mois de mars.

5. Nominations statutaires

- Nomination du président : Philippe Pellegrin est d'accord de continuer si personne ne brigue ce poste. Le vice-président, Nicolas Schwab demande un vote à main levée. Philippe Pellegrin est réélu.
- Nomination du vice-président : Nicolas Schwab est d'accord pour continuer comme vice-président. Philippe Pellegrin demande un vote à main levée. Nicolas Schwab est réélu.
- Nominations du bureau :
Alfred Aebi et Stéphane Zermatten, scrutateurs sont sortants. Ils sont d'accord pour devenir vice-suppléants.
Composition du bureau :
Danièle Herren et Marie-Louise Antonin scrutatrices
Jean-René Lepezzel et Victor Haesler suppléants
Alfred Aebi et Stéphane Zermatten vice-suppléants
- Commission des finances : Alexandre Rigamonti, Président, est sortant. Philippe Wiidmer propose Patrick Addor qui accepte.
Composition de la commission des finances :
Bernard Piaget, Président, Monique Herren, Philippe Widmer, membres, Patrick Addor, suppléant.

- Commission de gestion : Heinz Schmid, Président, est sortant. Dominique Fleury propose Hervé Matthey, il accepte mais il doit démissionner d'autres commissions.
Composition de la commission de gestion :
Karim Sekkiou, Président, Guillaume Pittet, Heinz Maurer, membres, Hervé Matthey, suppléant.

Patrick Barras ayant été élu à la Municipalité, il doit être remplacé au sein de diverses commissions.

- Commission de naturalisation : Hervé Matthey et Patrick Barras sont sortant
Composition de la commission de naturalisation :
Claire Hausermann, Jean René Lepezzel, Georges Lacôte et Christian Flückiger.
- SIECGE : Jean-Robert Küffer prend la place de Patrick Barras.
Composition de la commission SIECGE :
Pascal Ansermet, Philippe Bonny, Edmond Granges, Victor Haesler, Georges Lacôte, Stéphane Zermatten, Jean-René Lepezzel, Richard Noger, Angelo Pino, Françoise Ramel, Nicolas Schwab, Jean-Robert Küffer.
- Commission de recours en matière informatique : Georges Lacôte remplace Hervé Matthey.
Composition de la commission de recours en matière informatique :
Stéphane Zermatten, Patrick Addor, Pascal Steimer, Georges Lacôte.
- Commission de recours en matière d'impôts : Christian Flückiger remplace Hervé Matthey.
Composition de la commission de recours en matière d'impôts :
Alexandre Heuss, Nathalie Sandoz, Françoise Ramel, Christian Flückiger.

6. Préavis No 42/2009 : Rapport de la Municipalité sur l'exercice des comptes 2008

Jacques Ansermet, Syndic, apporte les commentaires suivants au rapport :

L'analyse entre le budget et les comptes démontre que la Municipalité maîtrise les dépenses locales mais pas les rentrées fiscales ni les charges péréquatives et sociales. Par la péréquation nous participons au financement d'autres communes. Nous pourrions monter notre taux d'impôt mais sans garantie que les contribuables aisés ne partent pas dans d'autres cantons ou d'autres pays. Pour conserver un taux aussi bas que le nôtre, il y a deux solutions :

1. Une croissance constante des revenus afin d'avoir toujours une longueur d'avance sur la facturation cantonale qui s'appuie sur les ressources obtenues deux ans auparavant. Cette fuite en avant nous a profité jusqu'à aujourd'hui, sauf en 2008 où une baisse des ressources crée un grand écart (moins de revenus, plus de charges). Cependant, on ne peut pas imaginer une croissance infinie.
2. Des ressources si abondantes que notre commune peut vivre avec une infime partie des produits d'impôts, ce qui signifie que 90-95 % de nos impôts sont consacrés aux factures cantonales.

Actuellement les communes qui nous entourent sont à 70 cts de taux d'impôt. Le taux très bas, qui nous paraissait naturel jusqu'à maintenant, ne l'est plus. Il faudra inéluctablement monter notre taux mais en essayant de rester le plus favorable possible.

Karim Sekkiou rapporte pour la commission de gestion.

Il n'y a pas de questions.

Le préavis est No 42/2009 est accepté à la majorité avec une abstention.

7. Préavis No 43/2009 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2008

Heinz Schmid rapporte pour la commission de gestion.

Il n'y a pas de questions.

Le préavis No 43/2009 est accepté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles

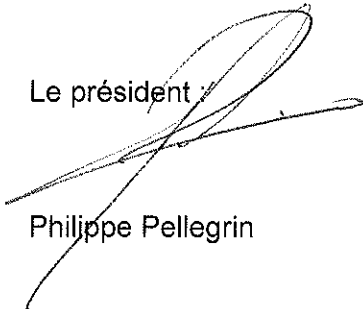
Philippe Pellegrin, Président, commente un courriel reçu d'Alexandre Rigamonti, excusé aujourd'hui. Celui-ci a remarqué lors de ses virées en VTT à l'étranger, des panneaux qui incitent les usagers à ne pas jeter n'importe quoi au bord de la route. Il se demande si de tels panneaux pourraient être posés dans notre région.

Patrick Barras, Municipal, répond que la commune n'est pas libre de placer n'importe quelle signalisation sur son territoire. Par contre, il propose que Monsieur Rigamonti écrive au Canton pour en faire la demande. De son côté, il posera la question au voyer cantonal et rapportera sa réponse lors du prochain conseil communal.

Jacques Ansermet, Syndic, nous informe que la Municipalité est allée rendre visite au doyen de la commune. Cette année, M. Joly, maintenant domicilié à Gimel, a fêté ses 90 ans. Il a beaucoup apprécié la visite des autorités communales. Ces visites sont très importantes, et sont une manière bien sympathique d'honorer les anciens habitants.

Philippe Pellegrin, Président, clôt la séance à 21 h15.

Le président :



Philippe Pellegrin



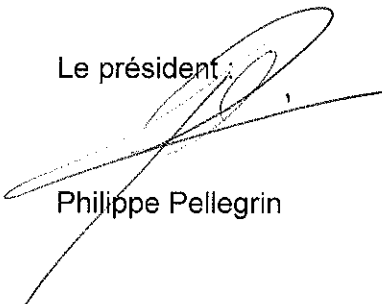
La secrétaire :



Lilly Steimer

Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec les modifications (zones ombrées).

Le président :



Philippe Pellegrin



La secrétaire :



Lilly Steimer